



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN MAZUR, Francis MOIGNOT, Claude TESSIER.

Absents : Didier HAMMEL qui a donné pouvoir à Dominique BANCHEREAU, Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW et Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Anne BOULIN.

Absente excusée : Yvelise BITOUN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 6 Juillet 2018.

Rectification : Points divers : Pascal CARBUCCIA précise qu'il s'agit de la Place Parking et non de la Place Bus.

Adopté à l'unanimité.

2. Proposition de donner le nom Claude ROBBÉ à la Place jouxtant la place des Bus.

Monsieur Le Maire rappelle l'implication toute particulière de Claude ROBBÉ dans la réalisation de ce parking et propose de lui donner le nom "Place Claude ROBBÉ".

Adopté par 11 voix pour et 1 abstention.

3. Modification des statuts de la CACPB.

Monsieur le Maire donne lecture des points modifiés et propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

4. Eclairage Public – 4^{ème} Tranche.

Monsieur Pascal CARBUCCIA propose de poursuivre le plan de modernisation de l'éclairage public et solliciter une subvention de 50% auprès du SDESM. Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 8369€34.

Adopté à l'unanimité.

5. Cotisation PNR.

Monsieur le Maire fait état de la cotisation PNR d'un montant de 330€80

Adopté à l'unanimité

6. Décision budgétaire modificative.

Monsieur Lucien DUBOIS expose que la création du Magasin LIDL implique des travaux de raccordement électrique pour lesquels ENEDIS a émis un devis TTC de 16 318€80 et qu'il convient d'alimenter le compte 20422, Subventions d'équipement Bâtiments et Installations, par le transfert d'une somme de 16 500€ prise sur le

compte 21312, Bâtiments scolaires. Il précise que cette somme fera ultérieurement l'objet d'une participation du Magasin LIDL à hauteur de la dépense engagée qui sera comptabilisée au compte 1346 Fonds affectés à l'équipement non transférable – Participation voirie et réseaux.

Adopté à l'unanimité.

7. Indemnité de Conseil du Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire fait état de l'indemnité de Conseil 2018 aux taux de 50% pour un montant de 164€79.

Adopté à l'unanimité

8. Revalorisation primes des ATSEM.

Ce point est reporté à un prochain Conseil, faute d'éléments suffisants.

9. CLECT.

Monsieur Lucien DUBOIS expose le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et propose l'adoption du rapport et l'attribution de 37 413€ à la Commune de Reuil en Brie.

Adopté à l'unanimité.

10. Annulation de la délibération Droit de préemption de la CACPB.

Monsieur le Maire fait état de discussions entre la CACPB et les services de l'Etat sur le bon formalisme de cette compétence et demande au Conseil d'annuler la délibération du 6 juillet 2018. Une nouvelle délibération sera proposée ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.

11. Taxe d'Aménagement.

Monsieur le Maire indique que le PLU prévoit notamment 3 zones susceptibles d'accueillir des lotissements qui sont source de développement des infrastructures communales qu'il convient de pouvoir financer. Aussi propose-t-il au

Conseil de revoir le taux de la Taxe d'Aménagement.

Après discussions, il proposé de porter le taux à 10% sur et uniquement les 3 secteurs suivants :

- Zone 1 AU
- Zone 2 AU
- Parcelle section cadastrale E414 à cheval sur les zones UB, UBIB et Nib.

Adopté à l'unanimité

11. Rapport d'activité de la CACPB.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre acte du rapport qui a été diffusé aux membres du Conseil.

Le Conseil prend acte à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Lucien DUBOIS rapporte la réunion d'information sur le plan fibre organisée par le Syndicat Seine et Marne Numérique.

Pascal CARBUCCIA fait état des travaux :

- Remplacement de portes à la Mairie (mise aux normes PMR) ;
- Achèvement de la 3^{ème} tranche éclairage public ;

- Démarrage de la Zone 30 dans le village.

Dominique BANCHEREAU demande le rebouchage de certains trous sur la voirie.

Claude TESSIER indique que les travaux de rénovation du mur du cimetière sont en cours de réalisation.

Evelyne COUSIN MAZUR s'inquiète ; pour la seconde fois, des projections d'eau en façades de sa maison dans le virage de la D402, demande une solution. Pascal CARBUCCIA précise qu'un expert a rendu son rapport dans lequel il précise que la Commune ne peut être mise en cause. Monsieur le Maire précise que cette situation est d'ordre privée et qu'elle n'a pas à être évoquée en Conseil Municipal ; le débat est clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 22 octobre à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 22 octobre 2018

Le Maire,
P. ROMANOW

